Editorial

Le projet de loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR), présenté par la ministre Cécile Duflot et actuellement en cours d'examen par les parlementaires met en émoi une majorité d'élus, notamment de petites communes.

Si certains points nous paraissent positifs comme le ralentissement de l'artificialisation des sols, d'autres nous semblent inacceptables.

Le projet de réduire le délai de préavis du locataire dans les zones où le marché du logement est tendu exclurait le Val de Sambre. Or, on sait très bien que de nombreux locataires très modestes renoncent à prendre des logements parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer en même temps un préavis et la caution de leur nouveau logement.

Cette mesure serait donc discriminatoire pour certains territoires.

L'autre point qui déclenche la fronde des maires des petites communes, c'est le projet de transférer automatiquement aux intercommunalités la compétence du Plan local d'Urbanisme qui deviendrait donc un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Bien évidemment, les élus communaux considèrent qu'ils perdraient là une de leur prérogative essentielle, à savoir l'organisation de l'espace communal, et que ce serait un pas de plus vers la disparition de la commune.

En ce sens, nous avons signé la pétition nationale lancée par l'Association des Maires Ruraux de France, association à laquelle nous adhérons.

Votre Maire, Jean-Marie ALLAIN

Nous contacter

Tél: 03.27.39.63.41 marpent@wanadoo.fr http://www.marpent.fr

Dans ce numéro

EDITO	1
LA VIE DE LA MAIRIE	2
LES BREVES	4
LA VIE DU VILLAGE	6
VIE ASSOCIATIVE	8
LA VIE DU CONSEIL	10
Histoire locale	11
PHOTOS	12



Comité de lecture

JM Allain, C Lavielle, PJ Dufour,H Nicol, M Nicol, G Bocquet

NAISSANCES

CLERC Morgan	19 septembre 2013	
MOUVET Victor	20 septembre 2013	
MAESEN Mathis	29 septembre 2013	
STOCKER Léo	15 opctobre 2013	
NICOL Cyril	18 octobre 2013	

ETAT CIVIL



BELHADI Rachid et THOMAS Bénédicte	19 octobre 2013
------------------------------------	-----------------

MARIAGES

DURIEUX Guy	12 juin 2013	Né en 1938
DEGAVE Auguste	6 septembre 2013	Né en 1923
DECAMPS Simone	29 octobre 2013	Née en 1920

DECES

ETAT CIVIL

Des lecteurs s'étonnent à juste titre que certains décès ne soient pas mentionnés.

En réalité, lorsque la personne décède à Marpent, nous avons l'information.

Si la personne décède à l'extérieur de la commune, c'est à la commune du lieu de décès de nous transcrire l'acte.

Si cette commune ne procède pas à la transcription, notre service d'état civil n'a aucune trace.

Or, beaucoup de communes ne le font pas et c'est bien regrettable.

Jean-Marie ALLAIN, Maire de Marpent
Madame Jacqueline LOIRE, Conseillère déléguée aux Cérémonies
Monsieur Didier CLIQUE, Président des ACPG - CATM - TOE
Le Conseil Municipal
Les Anciens Combattants

Seraient honorés de votre présence pour la commémoration de l'Armistice du 11 novembre.

Rassemblement devant la mairie à 10h15.

Départ du défilé à **10h30**, avec l'Harmonie Communale et les enfants des écoles.

Suivi d'un vin d'honneur dans la salle des fêtes.



La Vie de la Mairie

TERRAIN A VENDRE

La commune vend un terrain constructible de 4 ares 89 centiares Prix: 23 000 euros

TERRAIN A VENDRI

MEDIATHEQUE

Liste des journaux et revues consultables à la médiathèque L'Oiseau-Lyre:

La Voix du Nord, la Sambre, Rustica, Marie-Claire, L'Express, Les Inrockuptibles, Top santé, Auto-Moto, 01 Net, Jeux vidéo Magazine, Nordway, Science et Vie Junior, Sportmag, Toupie, Wakou.

MEDIATHEQUE

Une rencontre a lieu à la médiathèque de Jeumont avec des représentants des communes de Jeumont, Cousolre, Bousignies-sur-Roc et Marpent (Recquignies excusée).

Il s'agit de mettre en place un réseau pour partager les expériences, mener des actions communes (animations et expositions) et offrir de nouveaux services aux habitants.

Dans un premier temps, il a été convenu de disposer d'un catalogue partagé afin d'éviter les doublons dans les achats et de permettre aux lecteurs d'avoir accès à une plus grande diversité d'ouvrages.

Les associations locales sont invitées à se rapprocher de Mme Moriamé si elles souhaitent que nous fassions des acquisitions d'ouvrages intéressant leurs adhérents.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2014, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2013, auprès de la mairie.

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier,

Pour s'inscrire, ce sont les horaires d'ouverture de la mairie en semaine ou les samedis 16 novembre et 7 décembre.

- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB) est un document élaboré par l'Etat et la Région pour enrayer la perte de biodiversité.

Le Schéma présente un plan d'action régional pour préserver et restaurer les continuités écologiques sur nos territoires.

Il est consultable et téléchargeable sur le site : http://www.srce-tvb-npdc.fr

L'enquête publique se déroule du lundi 18 novembre au jeudi 2 janvier 2014.

Vous pouvez faire vos remarques écrites durant cette période en mairie d'Avesnes, chef - lieu d 'arrondissement.



COMMERCE ALIMENTAIRE

Le projet de petite galerie commerciale s'est heurté aux contraintes de sécurité incendie qui auraient débouché sur des loyers trop élevés.

D'autres contacts sont en cours avec 2 enseignes.

L'ouverture de l'épicerie « chez Mireille » où les clients peuvent trouver, entre autres, des produits alimentaires de base à des prix très corrects (et toujours servis avec le sourire) reste la seule bonne nouvelle dans ce domaine.

ENCOMBRANTS

Avant de sortir vos encombrants, convenir d'un jour de ramassage avec la ressourcerie en appelant (le matin exclusivement) le 03 27 64 82 67

Des encombrants sortis sans ce préalable sont considérés comme un abandon de déchets sur la voie publique. Ceci est passible d'une amende.

Pour cette raison, la commune a demandé à la ressourcerie de lui fournir systématiquement la liste des points de ramassage.



ZONE TRENTE CENTRE BOURG

Certaines personnes nous interrogent pour les passages piétons.

S'agissant des zones 30, la règle est la priorité aux piétons s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire

(décret du 12 novembre 2010, article R415-11 du Code de la Route)





TRAVAUX

Lorsque les travaux modifient l'aspect extérieur de la maison,

Pensez à votre déclaration de travaux en mairie.



AIDE AUX COURSES

L'association intermédiaire ACID propose un service de courses aux particuliers.

18, 60 € de l'heure plus 0,60 € du km.

Pour un service regroupé de 5 clients, le prix est de 7 € par personne tout compris.

Si vous êtes intéressés par ce service groupé, merci de nous signaler en mairie vos coordonnées, le jour préféré et le magasin choisi.

Ce service donne droit à une réduction d'impôts.

Les Brèves

AUDIT ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide de l'Agence Nationale pour l'Amélioration d'Habitat, complétée par l'Agglomération et le Conseil Régional.

En fonction des ressources, le montant de la subvention est au minimum de 80 % et peut, pour certains ménages, couvrir 100 % du coût de l'audit.

Contact : service Habitat de l'Agglomération : 03 27 53 01 00



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a pour objet de définir les actions permettant de ramener les concentrations en polluants dans l'air ambiant

sous des valeurs assurant le respect de la santé des populations (valeurs réglementaires définies dans le Code de l'Environnement).

Il a pour emprise le périmètre territorial de la région Nord - Pas de Calais.

L'enquête publique du projet de PPA se déroulera du mercredi 23 octobre au mercredi 27 novembre 2013.

Le dossier d'enquête publique est téléchargeable dès à présent sur le site de la DREAL à l'adresse suivante : www.ppa-npdc.fr

TELEDIFFUSION

Déjà disponible pour les personnes regardant la télévision par satellite, par les réseaux câblés ou en ADSL, la diffusion des six nouvelles chaînes en haute définition (Chérie 25, L'Equipe 21, HD1, RMC, 23, 6 ter) commencera par la voie hertzienne terrestre le 17 décembre 2013 dans le Nord-Pas-de-Calais.

Le site internet du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) comporte toutes les précisions utiles pour connaître les modalités de réception : www.csa.fr



AGC BOUSSOIS

La situation de l'entreprise AGC, verrerie de Boussois, donne des signes d'inquiétude.

Depuis plusieurs mois, nous savions que la production du verre produite localement ne trouvait plus, pour une bonne partie, d'écoulement sur un marché atone suite à l'absence de croissance et contraignait l'entreprise à chercher des lieux de stockage.

Mais cette politique a aujourd'hui trouver ses limites et l'entreprise a décidé de mettre un four à l'arrêt, entraînant inévitablement des suppressions de postes.

C'est une annonce terrible pour les familles et les sous-traitants avec lesquels nous affichons notre entière solidarité et notre soutien résolu.



RECYCLEZ VOTRE MOBILE, FAITES DES HEUREUX

Avec Emmaüs international et Orange, la mairie récupère les vieux téléphones portables qui retrouveront une seconde vie.

Le carton se trouve dans le hall d'entrée de la mairie.



CONCOURS MAISONS FLEURIES

40 marpentois ont été conviés à la traditionnelle cérémonie des maisons fleuries.

Celle-ci s'est déroulée en salle d'honneur de la mairie en présence des membres du jury, de Jacqueline Loire et des membres du conseil.

A l'issue de la cérémonie, ces marpentois se sont vu remettre des bons d'achat. Signalons les trois mentions spéciales:

- Catégorie Fenêtres et Façades : Mme Véronique ALAVOINE, rue Victor Hugo
- Catégorie Grandes Surfaces : Madame MAGADUR, rue Victor Hugo prolongée
- Catégorie Petites Surfaces : Robert THEBAUT, rue du moulin



ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs « Les Marpinioux », fonctionne toute l'année pour les enfants âgés de 3 à 6 ans :

les mercredis et les vacances scolaires de 13h30 à 17h30, sauf les jours fériés.

L'équipe d'animation propose des activités diverses et variées, adaptées à la tranche d'âge,

Les tarifs sont modulés suivant la situation familiale

Les inscriptions se font en mairie auprès de Mme Strobbe

N'hésitez pas à inscrire vos enfants ; il reste encore quelques places.



TOUSSAINT

Une délégation du conseil municipal composée de Pierre-Jean Dufour, Hervé Nicol, Gilbert Bocquet, Michel Casset, Monique Nicol, Christian Lavielle, Bruno Legros, Jacqueline Loire, Gérard Monfourny, et du maire s'est rendue au cimetière avec la délégation des anciens combattants emmenée par Didier Clique pour se recueillir devant les tombes des soldats français, anglais et canadiens morts sur notre commune durant les deux guerres mondiales.

Comme chaque année, le maire et Mme Monique Nicol, ont déposé au cimetière de Jeumont une gerbe sur la tombe de Madame Simone Schwartz, généreuse bienfaitrice du CCAS.

Commune de MARPENT (59164)

Modification du Plan Local d'Urbanisme

AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par l'arrêté n° 2013/057/Urbanisme du 25 octobre 2013 le Maire de MARPENT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme

Cette enquête se déroulera du lundi 18 novembre 2013 au jeudi 19 décembre 2013 inclus.

Commissaire enquêteur:

A cet effet, par décision n° E13000231/59 en date du 24 septembre 2013, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné :

Monsieur Alain LEBEK, domicilié à RAILLENCOURT SAINTE OLLE (59554), ingénieur divisionnaire des travaux Publics de l'Etat, retraité en qualité de commissaire enquêteur;

Monsieur Christian LEBON, domicilié à ESCAUDAIN (59124), chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Notice de présentation
- Modification du règlement du PLU

Lieu et dates de l'enquête :

L'enquête publique se déroulera du 18 novembre 2013 au 19 décembre 2013 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en Mairie de Marpent

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie.

Permanence du commissaire-enquêteur :

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 18 novembre 2013 de 9 heures à 12 heures ;
- Mercredi 04 décembre 2013 de 14 heurs à 17 heures :
- jeudi 19 décembre 2013 de 14 heures à 17 heures.

Lieu d'affichage de l'avis d'arrêté de mise à l'enquête :

Mairie de Marpent (59164)

Les suites de l'enquête publique :

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en mairie de Marpent, dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de clôture de l'enquête.









L'association "la Joie de la Famille" de Marpent organise à la Salle des Fêtes une

BOURSE AUX VETEMENTS. JOUETS ET DECORATIONS DE NOEL

Propres et non démodés Articles de puériculture (1 paire de chaussure par liste de 10 articles) Les articles devront être étiquetés sans prix. DEPOT DES ARTICLES 8 H 30 --- 17H00 MARDI 10 DECEMBRE 2013 -MERCREDI 11 DECEMBRE 2013 -VENTE 8 H 30 --- 16H00 JEUDI 12 DECEMBRE 2013 -REPRISE DES INVENDUS Et règlements des comptes 8 H 30 --- 9 H 30 3 listes par déposant **************** NOUS OEUVRONS DANS UN BUT SOCIAL NOMBREUX...

Tout article non réclamé sera transmis à une association caritative.

F.P.N.M.

Buvette* et petite restauration

moulin.

PANM

Vie associative



Le moulin de la Parapette à Marpent reste ouvert pour les visites chaque dimanche du mois de novembre.

De 14 h 30 à 18 heures.







GYM MARPENTOISE

Le **club Gym Marpentoise** vous propose des cours de **ZUMBA ENFANT** les samedis de 10 h à 11 h et des cours de **DANSE EN LIGNE** (Madison, Country, Charleston, tarentelle, ...) les samedis de 11 h à 12 h à la salle des sports de Marpent.

Ces nouvelles activités s'ajoutent aux séances de Gym habituelles (le lundi de 18 h 30 à 19 h 30 et le jeudi de 18 h à 19 h). Attention, changement d'horaire!

Le club organisera par ailleurs son traditionnel repas de la St Sylvestre.

Pour toute information, vous pouvez contacter le 06 61 62 41 96 ou le 06 71 71 82 67.

CLUB DE SCRABBLE

Le club de scrabble animé par Renée GRILLET se retrouve chaque jeudi à 14 heures, local de la poste.

Il recherche de nouveaux joueurs. Tel 03 27 39 45 24



COMPTE – RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2013

Le Maire fait état, comme la loi le prévoit, du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune durant l'année 2012.



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le conseil est appelé à se prononcer sur le projet de SCOT de l'Avesnois, dont l'orientation essentielle concerne la limitation de l'artificialisation des sols, initialement fixée à 5 % et revue à la baisse (3%) à la demande de l'Etat et de la Région.

Le maire souligne que Marpent respecte largement cet objectif puisque tous les projets communaux (notamment résidence Pierre Mendes-France, quartier de la Fraternité, médiathèque) ont été réalisés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, soit o % d'artificialisation.

Les élus présents approuvent le projet tel que présenté par le Conseil Syndical du SCOT.

REMBOURSEMENT AUPRES D'UNE LOCATAIRE

Suite au départ d'une locataire d'un logement communal, et compte-tenu qu'à la demande de la commune qui devait réaliser des travaux, le compteur n'avait pas été fermé, le locataire s'est vu facturer un montant indu de 265,50 €.

Le conseil décide de rembourser ce montant à l'ancienne locataire.

MAISONS FLEURIES

Le conseil vote les différents bons d'achat (20 à 50 €) à remettre aux personnes sélectionnées pour les maisons fleuries.

PHOTOTHEQUE

La loi précise que les clichés photos dont dispose la mairie peuvent être communiqués à toute personne physique ou morale qui en fait la demande et impose au conseil de fixer un prix de cession.

Le conseil vote le prix d'un euro par cliché.

ACCUEIL DE LOISIRS

Sur proposition de M Pascal Leblanc, adjoint aux affaires sociales, les tarifs du centre de loisirs sont reconduits pour les vacances de la Toussaint, les vacances de février 2014 et celles du printemps 2014.

Le conseil vote également la création de trois postes d'animateurs pour ces mêmes périodes.

PROJET DE LOI ALUR

Dans le cadre du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, l'article 63 prévoit que la compétence de la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) soit transférée automatiquement à l'intercommunalité.

Les élus de Marpent, en accord avec la position des associations de maires et notamment l'Association des Maires Ruraux de France, estime que le PLU intercommunal doit répondre à une démarche volontaire mais non obligatoire des communes et décident donc de délibérer à l'unanimité pour exprimer leur refus de cet article 63.

Thotos 13 et 14 juillet

LOYER D'UN LOCAL COMMERCIAL

La commune ayant fait l'acquisition du 52, rue de la place, il avait été convenu de faire un logement à l'étage et de louer le rez-de-chaussée pour une utilisation commerciale.

Cet espace fait actuellement l'objet d'une demande d'installation d'un commerce.

Le conseil décide de fixer le loyer à 350 euros.

60, RUE DE LA REPUBLIQUE

La commune étant propriétaire depuis le 8 mars, le conseil vote la dépense pour la taxe foncière, calculée au prorata, soit 1094, 85 €.

INDEMNITE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le conseil vote l'indemnité de 449,32 € allouée au comptable du Trésor

HISTOIRE LOCALE:

Le premier maire de Marpent, un ancien bonnet rouge!

Au moment où la Bretagne gronde contre l'overdose fiscale, on ne peut s'empêcher de penser à ces révoltes qui ont parsemé la France féodale, pendant la période révolutionnaire.

L'évènement le plus marquant sur la commune, et par ailleurs relaté dans l'ouvrage d'André Huart « Marpent : Mémoire d'un village », reste sans nul doute le mouvement de protestation contre les moines de Liessies, chargés de recouvrir la dîme et autres taxes féodales.

Le 31 juillet 1789, une petite centaine de marpentois et de jeumontois prend la route de Liessies, armés de fourches et bâtons, pour demander que cesse le matraquage fiscal.

Dix-neuf d'entre eux seront arrêtés et emprisonnés à Avesnes.

Philippe Devaux , Nicolas Marécaux et Jean-Joseph Desombiaux, sont considérés comme les meneurs et seront jugés le 2 septembre 1789.

Desombiaux est maître fendeur à la fenderie, (partie de la forge où l'on tend le fer), non loin de l'actuelle écluse.

Si Marécaux et Desombiaux se voient menacés d'une punition exemplaire en cas de récidive, Philippe Devaux, le chef de la révolte, est suspendu pour six mois de ses fonctions d'huissier.

De son côté, Jean-Joseph Desombiaux en tira sans doute, aux yeux des révolutionnaires républicains, une réelle notoriété puisqu'il sera nommé comme premier maire de Marpent, de 1792 à 1816.

JMA





H O T O S

HALLOWEEN CHEZ LES MARPINIOUX



FOIRE D'AUTOMNE





Prochaine parution : décembre 2013